DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOIS ET DE RENCONTRES

Fédération Française de Volley-Ball

NOM DU RESPONSABLE ____

Adresse du responsable : ____

____ Tél : ______________________

DEMANDEUR : ____

Date du tournoi ___ /___/___ Lieu et adresse exacte du tournoi : _____________________

Type de tournoi* :____

*TYPE 1 : stages (initiation, perfectionnement, loisirs) ; TYPE 2 : Opération VOLLEYVACANCES ; TYPE 3 : Rencontre amicale entre 2 équipes sans prix, ni récompenses, ni spectateurs ; TYPE 4 : Rencontre amicale réunissant plusieurs équipes de 2 ou plusieurs Groupements Sportifs. Pas de prix et les récompenses étant limitées à des coupes, médailles ou objets publicitaires de faible valeur (inférieure à 15 €) avec ou sans spectateurs ; TYPE 5 : Manifestation avec prix et récompenses. Le montant global des prix est inférieur à 15 245 € s'il est exclusivement composé de lots marchandises (à l'exclusion de versements en espèces ou de rachat des lots), 2700 € s'il comprend pour tout ou partie des prix en espèces ; TYPE 6 : Toutes les autres manifestations sont classées dans ce type. Les prix en espèces et/ou marchandises peuvent être plafonnés annuellement par décision du Bureau Exécutif de la FFVB (Règlements Généraux FFVB – Article 70 – paragraphe F)

NIVEAU DU TOURNOI ou de la rencontre

O International O National O Régional O Départemental

O Seniors O Espoirs O Juniors O Cadet(te)s O Minimes O Benjamin(e)s O Poussin(e)s

FORMULES

O 6 x 6 O 4 x 4 O 3 x 3 O 2 x 2 O masculin O féminin O mixte

O Salle O Herbe O Sable

Prix et récompenses : ____

____

____

AVIS DU COMITE DEPARTEMENTAL

O Favorable O Défavorable

Cachet et signature du président :

AVIS DE LA LIGUE

O Favorable O Défavorable

Cachet et signature du président :

AVIS DE LA FFVB

O Favorable O Défavorable

Cachet et signature du président :

Formulaire à remplir obligatoirement et à renvoyer au siège de la Ligue
<u>quel que soit le niveau du tournoi</u>

<u>TOURNOI DONNANT LIEU A UNE REMISE DE PRIX > 3000 € : AGREMENT DE LA FFVB OBLIGATOIRE !</u>
<u>(Arrêté du 25 Juin 2003)</u>